

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 679

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 5

I. – À la fin de l’alinéa 26, substituer au mot :

« années »,

le mot :

« ans ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 29, substituer au mot :

« années »,

le mot :

« ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.